

# **INFOTEL**

Société Anonyme au capital de 2.813.748,40 Euros  
Siège social : Le Valmy – 4/16 avenue Léon Gaumont  
75020 PARIS

317 480 135 RCS PARIS  
SIRET : 317 480 135 000 43

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PRESENTE A  
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 27 MAI 2026**

*(Résolutions à caractère extraordinaire)*

# INFOTEL

Société Anonyme au capital de 2.813.748,40 Euros  
Siège social : Le Valmy – 4/16 avenue Léon Gaumont  
75020 PARIS

317 480 135 RCS PARIS  
SIRET : 317 480 135 000 43

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 MAI 2026

*(Résolutions à caractère extraordinaire)*

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en **Assemblée Générale Mixte** à l'effet de soumettre à votre approbation les autorisations ou délégations ci-après, à conférer au Conseil d'administration ainsi que les modifications statutaires dans le respect de l'ordre du jour suivant :

- **Treizième résolution.** - Autorisation à consentir au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société.
- **Quatorzième résolution.** - Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

### INFORMATION SUR LA MARCHE DES AFFAIRES

En 2025, **Infotel** a enregistré un chiffre d'affaires de 294,0 M€, en baisse de 0,3 % par rapport aux 294,8 M€ de 2024 mais ce léger repli est nettement inférieur à la prévision du secteur de -1,8 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité Services s'établit à 279,7 M€ en diminution de 0,6 %. Dans les Services, **Infotel** confirme son fort ancrage dans le secteur Banque – Finance qui représente 42,1 % du chiffre d'affaires Services, et ce en dépit d'un ralentissement temporaire des investissements IT. Le secteur Industrie totalise 22,8 % du chiffre d'affaires Services avec une baisse des investissements chez Airbus et Stellantis. Les Services – Transports représentent 19,5 % du chiffre d'affaires de l'activité.

Sur un marché toujours caractérisé par des tensions dans le recrutement, le groupe **Infotel** a stabilisé ses effectifs avec 377 recrutements bruts réalisés en 2025, portant le total des effectifs à 3 232 collaborateurs à fin décembre. Le taux d'intercontrats reste très contenu sur l'ensemble de l'année à 3,3 %.

L'activité **Logiciels** affiche une solide croissance sur l'année à 7,2 % et **Infotel** consolide sa position au-delà du seuil des 10 M€ en 2025 avec un chiffre d'affaires de 14,3 M€. Les royalties IBM sur le 4<sup>e</sup> trimestre s'élèvent à 1,0 M€ et à 5,8 M€ sur l'ensemble de l'année 2025. De son côté, Orlando, logiciel dédié à la documentation technique d'avions, poursuit sa croissance remarquable générant un chiffre d'affaires de 5,1 M€ contre 4,0 M€ en 2024, représentant une croissance de 25 % sur l'année. Plus de 64 compagnies aériennes sont désormais en portefeuille et le potentiel de croissance reste encore très important.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 24,7 M€ contre 24,6 M€ un an auparavant. Le taux de marge opérationnelle courante est de 8,4 % contre 8,4 % en 2024, avec un taux de sous-traitance en baisse de 1,16 point pour atteindre 36,09 % du chiffre d'affaires (contre 37,25 % en 2024). À l'inverse la part relative des coûts du personnel augmente de 0,9 point par rapport au chiffre d'affaires, représentant 45,08 % du chiffre d'affaires (contre 44,17 % en 2024).

Le résultat net part du Groupe ressort à 16,1 M€ soit une marge nette de 5,5 % du chiffre d'affaires contre 6,3 % l'an dernier. Avec une capacité d'autofinancement avant impôts de 37,7 M€, un besoin en fonds de roulement et des investissements maîtrisés, **Infotel** a renforcé sa situation financière au 31 décembre 2025 avec 121,6 M€ de capitaux propres, aucun endettement significatif et une trésorerie de 109,6 M€ à la clôture de l'exercice. Ceci nous a permis de proposer, lors du Conseil d'administration du 18 mars 2026, le versement d'un dividende de deux euros (2,00 €) par action.

### **ANNULATION D' ACTIONS ACQUISES**

Nous vous rappelons que corrélativement au nouveau programme de rachat d'actions propres, nous vous soumettons une résolution autorisant le Conseil d'administration à annuler – conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce – en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 24 mois et dans la limite de 10 % du capital social (calculé au jour de la décision d'achat, déduction faite des éventuelles actions revendues pendant la durée de l'autorisation). La différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale serait imputée sur les primes et les réserves disponibles.

En définitive nous vous demandons de vous prononcer sur les projets de résolutions soumis à votre vote et de conférer à cet effet, toute délégation de compétence au Conseil d'administration.

***Le Conseil d'Administration***